

Décès J. M. de Guicherd-Delannaz

Claudius

Monsieur le Maire  
d'Arn

1918

par Pont de survoisin  
Lavoie

HOSPITAL COMPLÉMENTAIRE N° 1  
L'OFFICIER D'ADMINISTRATION



SOUS-SECRÉTAIRE  
L'EMPRUNT NATIONAL

3<sup>e</sup> RÉGION

36<sup>e</sup> RÉGIMENT D'INFANTERIE

7<sup>e</sup> SUBDIVISION

10<sup>e</sup> Brigade

SERVICE DES EFFECTIFS

OBJET :  
Exécution de l'Instruction ministérielle du 24 avril 1897 et de la circulaire ministérielle du 14 août 1914

L'Officier, Chef du Service des Effectifs et des Renseignements du 36<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie, à Caen,

A Monsieur le Maire de *Arn Lavoie*

Caen, le 16 octobre 1918.

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien, avec tous les ménagements nécessaires en la circonstance, prévenir *M Adam Guicherd-Delannaz* *son père* en votre localité du décès du *Soldat Guicherd Delannaz Claudius* *du 36<sup>e</sup> Inf<sup>ie</sup>* du *Décédé* le 26 Sep<sup>r</sup> 1918 à *survenu le C. Hop<sup>al</sup> de Caen<sup>re</sup> 9* à Caen à la suite de *maladie contractée en service*  
*Mort pour la France*

Je vous serais bien obligé de présenter à la famille les condoléances de M. le Ministre de la Guerre, et de me faire connaître la date à laquelle votre mission aura été accomplie.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de mes sentiments les plus distingués,



*65140E*

modifié le 28 octobre 1916.

(Art. 290 du Règlement.)

SERVICE DE SANTÉ.

Hôpital Complémentaire 9

° CORPS D'ARMÉE  
ou  
GOUVERNEMENT MILITAIRE

3<sup>e</sup> Région Mobile 3768

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉCLARATIONS ET RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX DÉCÈS.

PLACE  
de Caen

N° 97 d'ordre  
du registre des décès.

(Cette pièce ne constituant pas une expédition d'acte de décès, ne doit en aucun cas être transcrite sur les Registres d'état civil; elle n'est délivrée qu'à titre de simple renseignement).

Nous soussigné (2) Cordier Eugène Gabriel

- (1) Désigner l'établissement.
- (2) Nom, prénoms, grade et fonctions.
- (3) Prénoms, nom (en gros caractères), grade, corps, escadron, compagnie ou batterie.
- (4) Numéro matricule.
- (5) Nom et prénoms de la femme.
- (6) Audit hôpital ou au corps.

(7) Sur l'extrait destiné au Ministre de la guerre (Bureau des Archives), on indiquera le genre de maladie ou de blessure ainsi que la date d'entrée à l'hôpital.

Il est formellement interdit de porter cette mention :

1° Sur l'extrait destiné au maire du dernier domicile;

2° Sur l'extrait transmis au Ministre des affaires étrangères par l'intermédiaire du Ministre de la guerre (Bureau des Archives). [Art. 290 du Règlement.]

N. B. On recommande la plus grande exactitude dans l'établissement de la présente pièce. Les nom et prénoms du décédé doivent être recueillis avec attention, ainsi que les lieux de naissance, canton et département, les dénomination et numéro des corps, escadron, compagnie ou batterie; enfin, le tout doit être écrit lisiblement et dans l'ordre indiqué.

Les dates seront toujours inscrites en toutes lettres.

officier d'administration de 1<sup>er</sup> grade gestionnaire, certifie qu'il résulte du registre des décès dudit hôpital que (3) Guicherd Auguste soldat de 1<sup>re</sup> classe du 30<sup>e</sup> Infanterie 30<sup>e</sup> Co., de la classe 1897

immatriculé sous le numéro (4) né le vingt avril mil huit cent soixante six sept à Lyon canton du dit

département du Rhône fils de Jean Marie et de Marie Girardin domiciliés à Lyon canton de Pont de Beauvoisin

département du Rhône marié à (5) Célestine Deschamps domiciliée à Lyon canton de Pont de Beauvoisin département du Rhône est décédé (6) audit hôpital le vingt six septembre 1918 à deux une heures du matin soir

(7)

Fait à Caen, le 28 Septembre 1918.

L'Officier d'administration P. L. gestionnaire,

Approuvé deux mois raphi nuls. Cordier

Nous, médecin-chef dudit établissement, certifie que la signature ci-dessus est celle de Monsieur Cordier Officier d'Administration Gestionnaire susqualifié, et que foi doit y être ajoutée.

Fait à Caen, le 28 Septembre 1918.



NOTA. — Le présent extrait a été établi en deux expéditions, adressées à titre de simple renseignement, l'une à M. le Maire de la commune de Caen, canton de Caen, département de la Manche, le 28 Septembre 1918, et l'autre à M. le Ministre de la guerre (Bureau des Archives).